

# Rythmes scolaires : le sport en pole position



La réforme des rythmes scolaires a dressé une passerelle entre deux mondes qui se côtoyaient trop peu : l'Éducation nationale et les fédérations sportives. Lesquelles ont sauté sur l'occasion au point que sept à huit activités proposées sur dix dans les accueils périscolaires concernent le sport. Ceci contribuera-t-il à réduire les inégalités d'accès à la pratique, son objectif numéro un. Pas si sûr...

**S**i les maires et le monde enseignant ont parfois été réticents, le monde sportif quant à lui s'est posé moins de questions et s'est pleinement approprié la réforme des rythmes éducatifs. La réorganisation de la journée des enfants de primaire a dégagé 3 heures par semaine d'activités nouvelles, dites périscolaires (APS). À l'origine, l'ambition était d'instaurer des animations sportives donc mais aussi culturelles et/ou artistiques. En résumé,

toute activité susceptible « de développer la curiosité intellectuelle des enfants, de leur permettre de se découvrir des compétences et des centres d'intérêt nouveaux, de renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école », comme le dit le ministère de l'Éducation nationale. Or, quelques mois après la généralisation du dispositif, il semble que sept à huit APS sur dix proposées dans les différents établissements revêtent un caractère sportif ! Un vrai plébiscite ?

## Plus réactifs

« Peut-être qu'effectivement le réseau des associations sportives, fort de 200 000 structures, a été plus réactif que celui des associations culturelles, moins nombreuses et moins structurées », évoque Bernard Amsalem, vice-président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et président de la Fédération française d'athlétisme (FFA). « Le principal enjeu du sport dans cette réforme était de réduire les

inégalités d'accès à la pratique sportive », a rappelé Valérie Berger-Aumont, chef de bureau au ministère de la Jeunesse et des Sports à l'occasion du dernier Salon des maires. Quelques fédérations s'en sont pleinement saisies à l'image de celle de badminton, dans le sillage de son président Richard Remaud. Celui-ci conduit actuellement une expérimentation avec deux clubs. À Caen (Calvados) tout d'abord où un entraîneur diplômé d'État intervient deux heures par semaine auprès d'écoles de la ville. « Il accompagne les enseignants sur le temps périscolaire dans un ensemble coordonné par la municipalité », témoigne le président. Dans l'Ardèche, le Badminton club de l'Hermitage et du Tournonais met aussi à disposition deux salariés pour les APS, dans une organisation cette fois-ci pilotée par les écoles concernées. « Nous adaptons notre dispositif au public et aux salles de motricité pour en faire un outil pédagogique », poursuit Richard Remaud. « Le badminton permet de travailler plusieurs compétences : l'adresse, la vitesse et la coordination ».

### Des activités différentes

D'une manière générale, la passerelle en question apparaît toutefois loin d'être stabilisée tant il existe de nombreuses disparités en termes d'accès aux pratiques, d'organisation voire de moyens alloués. Logique étant donné le peu d'antériorité. « Nous effectuerons un bilan en juin prochain avant d'envisager d'indispensables réajustements », concède Bernard Amsalem, qui se fait porte-parole des fédérations. Et adresse un message clair aux associations : proposez des activités différentes de ce qui est pratiqué dans votre structure ! C'est ainsi que la Fédération française d'athlétisme a mis en place des ateliers-jeux. On y joue par exemple à la marelle, une discipline qui cache bien son jeu. « La

#### ILS ONT DIT...

Le principal enjeu du sport dans cette réforme est de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive.



DR  
**Valérie Berger-Aumont**,  
ministère  
de la Jeunesse  
et des Sports

marelle, c'est de l'athlé », glisse malicieusement Bernard Amsalem. « C'est de la course en bondissements. Dans ce cadre, nous ne sortons pas les chronos, nous ne

mesurons pas la performance. Nous observons le geste. Et si évidemment, l'animateur se trouve face à un enfant pétri de qualités, il peut toujours le mettre en relation avec un club ».

### Chute des licences

Proposer des contenus différents est primordial, sous peine de satisfaire, dans le cadre périscolaire, la demande des parents et des enfants qui n'auraient plus besoin de se tourner vers les clubs... Avec à la clé une chute des licences déjà perceptible par endroits. Des comités régionaux de tennis (Orne notamment) sont concernés. Des clubs bretons d'escrime ou d'autres de gymnastique (Aube)

### Une opportunité pour les clubs de professionnaliser leur action

Les activités périscolaires sont organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT). Cet outil est piloté par la collectivité en question. Il associe également l'établissement scolaire bien sûr, les représentants de l'État, les caisses d'allocations familiales ou la mutuelle sociale agricole. Le PEDT s'appuie donc sur les personnels d'animation. En ce qui concerne les activités physiques et sportives, l'encadrement est selon les textes :

- un professionnel qualifié titulaire (ou en cours d'acquisition) d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification conformément aux dispositions du code du sport ;
- un bénévole sous réserve d'être titulaire d'une qualification fédérale délivrée dans la discipline concernée à la condition que l'activité soit organisée par un club affilié à une fédération sportive agréée ;
- un membre permanent de l'équipe pédagogique titulaire d'une qualification lui permettant d'assurer les fonctions d'animation en accueil de mineurs (Bafa) et d'une qualification fédérale délivrée dans la discipline concernée par une fédération sportive agréée ;
- un agent territorial.



Vice-président du CNOSF, **Bernard Amsalem** préconise que « l'activité soit rémunérée ». Il voit dans cette réforme une formidable opportunité pour les clubs de professionnaliser leur action, à l'image de la stratégie adoptée à la Fédération française de badminton. Elle ne compte pour le moment que 100 cadres techniques dans ces 1 900 clubs. Au-delà de formations proposées aux enseignants, elle a aussi lancé un « plan de création d'emplois pour accompagner les clubs dans les nouveaux objectifs sociétaux qui peuvent être les leurs », souligne son président Richard Remaud. Pour les bénévoles, la question des équivalences de diplômes (Bafa notamment) est aussi une préoccupation. Y compris au ministère qui planche actuellement sur l'élaboration d'un guide pratique sur les équivalences.

... aussi. Le contenu des APS n'expliquerait toutefois pas tout. D'autant plus que certaines diminutions ont été amorcées en 2013 alors que la réforme n'était pas généralisée. D'autres raisons comme la crise économique sont légitimement avancées. Sans oublier que cette réforme, en étendant les cours au mercredi matin, a aussi eu comme conséquence de diminuer le nombre de créneaux sportifs disponibles. À tel point que dans certaines collectivités, l'offre (natation par exemple) a baissé. La fatigue des petits – qui revient beaucoup dans les discussions de terrain – est aussi un argument avancé et certains parents réfléchiraient à deux fois avant d'ajouter une activité sportive en club à leur enfant.

### Faire appel aux crédits

Quant à la question du coût de ces APS, elle est balayée d'un revers de la main par Bernard Amsalem. « D'une manière générale, la tendance est à la gratuité pour les familles ». Il a aussi fait son calcul : « l'État a prévu 50 euros par enfant. Si la CAF complète, on peut monter jusqu'à 100 euros. Une somme qui permet d'organiser des activités de qualité. Pour moi, l'argument argent n'existe pas. Quand on l'évoque, on n'a peut-être pas rempli les dossiers qu'il fallait. Ou bien, on ne les a pas transmis au bon endroit... » Sans comp-

ter qu'il est aussi possible de faire appel aux crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS) « Quelques dossiers d'associations ont été déposés et soutenus en 2014 », poursuit Valérie Berger-Aumont (ministère). « En 2015, avec la généralisation de la réforme, il y en aura forcément davantage... » À condition de déposer sa demande sans attendre. La campagne de subventions du CNDS s'ouvre en février-mars pour une instruction des dossiers en juin prochain... Président de l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes), Jacques Thouroude regrette, lui, que l'État « se soit défaussé sur les collectivités. Cela pose la question de discriminations et de traitements différents selon les territoires. Par rapport aux moyens financiers donc mais aussi en termes d'équipements scolaires ».

### 2 fois 1 heure 30

De fait, le déroulement des APS est très différent selon les endroits. Elles peuvent être organisées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, en fonction des équipements situés à proximité. La durée : 4 fois 45 minutes ou un aménagement selon une répartition horaire propre à la collectivité. Le CNOSEF, lui, préconise 2 fois 1 h 30 et de préférence « le mardi et le jeudi », complète Bernard Amsalem. « Et chaque séance se décomposerait de la façon suivante : 1 h d'activité physique au cours de laquelle l'enfant se dépense suivie de 30 minutes de retour au calme, où l'on peut parler de sport à l'aide par exemple de fiches adaptées. Que ce soit sur les valeurs, la géographie, l'histoire, etc. De cette façon, les enfants sont plus apaisés lorsque les parents les récupèrent ». En tout cas, il est impensable de proposer 3 heures consécutives le vendredi après-midi, comme l'ont fait les

### ILS ONT DIT...

La réforme des rythmes scolaires pose la question de discriminations et de traitements différents selon les territoires : par rapport aux moyens financiers mais aussi en termes d'équipements.

© Andes



**Jacques Thouroude**, président de l'Andes

villes de Lyon et de Marseille. C'est vraiment dommage car cette stratégie ne rend service à personne. Et surtout pas aux enfants », poursuit le vice-président du CNOSEF. Jean-Michel Sautreau, président de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) – qui au passage, a observé une baisse du nombre de ses licenciés – rappelle que « par la force des choses, nous étions centrés sur l'aspect organisationnel. Nous devons désormais nous pencher sur le qualitatif et donc sur l'évaluation ». Celle-ci se déroulera à partir de juin prochain. Elle est particulièrement attendue. Histoire de replacer l'enfant au cœur du dispositif, ce qui a parfois été un peu oublié...

### ILS ONT DIT...

Par la force des choses, nous étions jusque-là centrés sur l'aspect organisationnel. Nous devons désormais nous pencher sur le qualitatif et donc sur l'évaluation.

© Usep



**Jean-Michel Sautreau**, président de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep)

### À consulter

- Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.
- « Implication du mouvement sportif dans les nouvelles activités périscolaires », guide CNOSEF, juin 2014.
- « Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité », ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et Caisse nationale des allocations familiales, septembre 2013 [chapitre III, p. 37 à 53].